

Loi n° 945 du 19 avril 1974 portant modification de l'article 953 du Code civil

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	19 avril 1974
Publication	Journal de Monaco du 26 avril 1974 ^[1 p.3]
Thématique	

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/1974/04-19-945@1974.04.27>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article unique

Voir l' 'article 953 du Code civil.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 26 avril 1974

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1974/Journal-6083>